

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
<b>Herausgeber:</b>	Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
<b>Band:</b>	120 (1997)
<b>Artikel:</b>	Programme transfrontalier pour la conservation des chiroptères dans l'ouest de l'Europe centrale (Belgique, Luxembourg, Allemagne, France) : note de présentation
<b>Autor:</b>	Harbusch, Christine / Huet, Régis / Schwaab, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-89485">https://doi.org/10.5169/seals-89485</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PROGRAMME TRANSFRONTALIER POUR LA CONSERVATION DES CHIROPTÈRES DANS L'QUEST DE L'EUROPE CENTRALE (BELGIQUE, LUXEMBOURG, ALLEMAGNE, FRANCE) : NOTE DE PRÉSENTATION \*

CHRISTINE HARBUSCH<sup>1</sup>, RÉGIS HUET<sup>2</sup>, et FRANÇOIS SCHWAAB<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Association pour la Protection Transfrontalière des Chauves-Souris, Musée national d'Histoire naturelle, Rue de Münster 25, 2160 Luxembourg.

<sup>2</sup> Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 08240 Boult-aux-Bois, France.

*Mots-clés:* chiroptères, protection, Europe.

*Key-words:* chiroptera, protection, Europe.

**Summary:** The transboundary conservation of chiroptera in western central Europe.

The project aim is to protect several important roosts for bats preservation in Germany (Saarland, Rhineland, Westfalia), Luxembourg, Belgium (Wallonie), France (Lorraine, Champagne-Ardenne, Alsace). The project aims to control the use of the roosts and to initiate specific management measures for the conservation of bats. The budget is granted by the RC, the different national Ministries of Environment and other partners.

L'Association pour la Protection Transfrontalière des Chauves-Souris est un groupe de travail de 20 membres qui s'est constitué en 1992. Son siège social se trouve au Musée national d'Histoire naturelle du Luxembourg. Cinq pays et neuf régions administratives font partie de cette association : Allemagne (Rhénanie-Palatinat, Rhénanie-Westphalie, Sarre), Grand Duché du Luxembourg, Belgique (Wallonie), Pays-Bas (Limbourg), France (Lorraine, Champagne-Ardenne, Alsace).

Ces régions peuvent être regroupées parce qu'elles ont des frontières communes. Durant les siècles, ces frontières se sont modifiées de nombreuses fois et les politiciens ont essayé

de séparer les populations, mentalement ou par la force. Aujourd'hui, ces guerres font heureusement partie du passé, et les frontières ne constituent des barrières ni pour les habitants ni pour les chiroptères. Les guerres du passé ont laissé des traces dans le paysage, comme les fortifications et les sapes. Celles-ci sont devenues maintenant d'importants gîtes pour les chiroptères.

Connues depuis longtemps par les membres de l'Association, fortifications et sapes furent l'objet dans chaque pays de tentatives isolées de protection contre leur destruction ou leur réutilisation. Ces tentatives eurent de la peine à aboutir, car les autorités nationales n'apportèrent pas

toujours leur aide, en raison du coût de telles mesures de protection, de questions de responsabilité et de protection réglementaire des gîtes. Ainsi, le besoin d'établir un programme transfrontalier s'est fait ressentir, dans le but de trouver une solution commune pour la protection des gîtes d'hibernation dans l'ouest de l'Europe centrale. Un financement européen dans le cadre du règlement communautaire LIFE pour la nature s'est avéré une base possible pour ce projet.

Notre projet a été déposé en février 1995 auprès de la Commission européenne par le Ministère de l'environnement de la Sarre (Allemagne). Il a été agréé par la DG XI.D2 en septembre de la même année, et a débuté le premier janvier 1996. Il se terminera en juillet 1998. Le coût prévisionnel de ce programme s'élève à 1'291'600 Ecus. Il est supporté par l'Union Européenne, les différents Ministères de l'environnement, différentes collectivités locales, et des partenaires privés. L'objectif principal est la protection légale et concrète des gîtes. En plus des fortifications militaires, d'autres sites comme les tunnels, les caves, les carrières, ont été inclus; ainsi, nous sommes passés de 143 gîtes prévus initialement à 160 gîtes qui seront probablement protégés à la fin de ce programme.

Le choix des sites a été dicté par deux impératifs: a) sauvegarder les sites présentant la plus grande valeur biologique en fonction des espèces qui les fréquentent ou de la taille des colonies hébergées, et b) couvrir l'ensemble du territoire selon un maillage régulier de 20 x 20 km, correspondant à la distance moyenne parcourue par les chiroptères entre leurs aires d'estivage et

leurs sites d'hibernation. Cette méthode devrait permettre d'une part de maintenir les populations locales de chauves-souris en leur assurant des gîtes d'hibernation sûrs, et d'autre part de protéger les sites de reconquête potentielle.

Des études scientifiques accompagnent ces mesures de protection et d'aménagement des gîtes. Elles comprennent des travaux sur l'écologie des gîtes (paramètres microclimatiques, ...), et selon l'importance des gîtes et des espèces, un suivi de la migration par radio-pistage. Les résultats de ces travaux pourront apporter des données supplémentaires permettant d'améliorer les conditions microclimatiques des gîtes et leur accessibilité aux chauves-souris. Un programme de suivi des différentes espèces regroupera toutes les données collectées par les membres de l'Association, afin d'établir la répartition et les limites de distribution de chaque espèce dans cette zone de l'Europe, et d'en suivre l'évolution au fil des années.

Ce programme vise également à la sensibilisation du grand public par la publication d'une brochure et d'une plaquette d'information en versions française et allemande. Il est également prévu de réaliser une exposition et un diaporama pour les écoles et les conférences publiques.

Le programme de protection des chauves-souris entre maintenant dans sa seconde année de vie. De nombreux gîtes sont à présent protégés (acquisition, location, ou aménagement). La coopération avec les Ministères nationaux et avec l'Union européenne se déroule sans problème. Notre espoir est qu'elle puisse continuer avec succès au-delà de ce programme ...